

Ce qui attend notre porte monnaie en 2011

SMIC

Il passe de 8,86 à 9 euros bruts l'heure pour atteindre 1.365 euros pour 35 heures hebdomadaires, soit environ 1.073 euros nets par mois.

RSA

Il sera revalorisé de 1,5 % (inflation prévue en 2011) pour atteindre 466,99 euros par mois pour une personne seule sans enfant, 700,49 euros pour un couple sans enfant ou une personne seule avec un enfant.

ALLOCATIONS FAMILIALES

.Revalorisation de 1,5% : 126,38 euros pour deux enfants (avant CRDS), 288,38 euros pour trois enfants, 430,55 euros pour quatre enfants. S'ajoutent des majorations selon les âges.

MÉDECINS ET MÉDICAMENTS

La consultation chez les médecins généralistes passe à 23 euros.

Les médicaments remboursés à 35 % ne le seront plus qu'à 30 %.

PRIME À LA CASSE AUTOMOBILE ET BONUS ÉCOLOGIQUE

Fin de la prime à la casse (500 euros) le 1er janvier. Elle sera versée aux acheteurs si la voiture a été commandée avant le 31 décembre même si elle est livrée début 2011. Les bonus-malus écologiques actuellement en vigueur s'appliqueront si le véhicule est commandé avant la fin de l'année 2010, même s'il n'est livré qu'en 2011. En revanche, pour les voitures commandées en 2011, le montant des bonus sera réduit et les seuils à partir desquels ils sont versés seront relevés. Le bonus de 100 euros pour l'achat de voitures émettant entre 116 et 125 grammes de CO2/km sera supprimé. Celui de 500 euros pour les voitures émettant de 96 à 115 g passera à 400 euros. La prime de 1.000 euros pour les véhicules émettant entre 61 et 95 g sera réduite à 800 euros. Le bonus spécifique GPL (de 2.000 euros, ndlr) sera supprimé et celui pour les hybrides durci.

FISCALITÉ

Emploi à domicile : suppression de l'abattement de 15 points sur les cotisations patronales proposé aux ménages déclarant leur employé au salaire réel.

Suppression des déclarations de revenus multiples l'année du mariage, du pacs ou du divorce, qui permettaient dans certains cas de réduire ses impôts.

La tranche la plus élevée d'impôt sur le revenu est relevée de 40 % à 41 %, pour financer la réforme des retraites.

Niches fiscales : coup de rabot de 10 % sur des niches permettant de réduire l'impôt sur le revenu en faisant un choix d'investissement. Sont par exemple concernés le crédit d'impôt sur les équipements en faveur du développement durable, la réduction d'impôt au titre de certains investissements outre-mer ou de l'investissement locatif dans le neuf (dispositif "Sellier").

Réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ramenée de 75 à 50 % pour l'investissement direct ou indirect d'un particulier dans une PME, dans la limite de 45.000 euros.

ASSURANCES

Relèvement généralisé des tarifs, compris entre 2,5 % et 4,5 % en automobile, entre 3 % et près de 8 % en habitation, et entre 5,3 % et 8,5 % en santé. En auto et en habitation, les hausses répercutent l'impact des événements climatiques de l'année (Xynthia, Var ...) et la hausse du coût des réparations. En santé, la hausse répercute les remboursements et l'introduction d'une taxe de 3,5 % sur les contrats d'assurance dits responsables.

ÉNERGIE

Électricité : Hausse de 3 % de la facture, due à une hausse de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), qui finance notamment le rachat des énergies renouvelables.

Le tarif social, rabais octroyé aux foyers les plus modestes (625.000), devrait varier entre 40 et 60 % contre 30 à 50 % aujourd'hui.

Photovoltaïque: Réduction de moitié du taux de crédit d'impôts sur l'investissement dans la production d'énergie photovoltaïque qui chute de 50% à 25%.

TRANSPORTS

Les tarifs SNCF seront relevés de 2 à 3%, notamment ceux des TGV.

Le tarif minimum d'une course augmente de 2,1%.

COMMUNICATION

Mobiles, box internet: Augmentation due à la hausse de la TVA. Variable selon les opérateurs

TNT: Le 29 novembre il ne sera plus possible de recevoir la TV par le signal analogique. Il faudra investir dans un nouveau poste ou un démodulateur TNT (à partir de 30€). Avantage: 3 fois plus de chaînes et meilleure qualité d'image.

RETRAITES

Les principales mesures de la loi de réforme des retraites du 9/11/2010 entrent en application. Elles ne concernent que les assurés nés après le 1er juillet 1951.

Vœux du maire

Le Maire et son Conseil municipal présenteront leurs vœux à la population le samedi 22 janvier 2011 à 16h30 au foyer communal.

Un bilan de l'année 2010 sera dressé et les projets pour l'année 2011 seront évoqués.

Le verre de l'amitié clôturera cette réunion et nous tirerons les rois tous ensemble.

Lotos

La saison des lotos continue. Les prochains, qui auront lieu au foyer communal, sont programmés:

- **Dimanche 9 janvier 2011**: Loto de Loisirs Boules Animations.
- **Dimanche 30 janvier 2011**: Loto du Comité des Fêtes.
- **Dimanche 13 février 2011**: Loto du 3ème âge.

N'oubliez pas aussi le Loto des Écoles de notre regroupement au foyer de Domessargues le **dimanche 23 janvier**.

Recensement

En janvier 2011, la population et les logements du village seront recensés. Cette opération commencera le **19 janvier 2011** et durera 4 semaines.

Comment cela se passera-t-il?

- L'agent recenseur vient chez vous et dépose les questionnaires de recensement.
- Vous lisez et remplissez les documents qui vous ont été remis.
- L'agent recenseur revient les récupérer. Il vous aide à les remplir si vous le souhaitez.

L'agent recenseur remettra aux personnes enquêtées deux questionnaires différents :

- Le premier, intitulé feuille de logement, comporte des questions relatives au logement.
- Le second, le bulletin individuel, comprend des questions s'articulant autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence 5 ans plus tôt et de l'activité professionnelle de chaque personne vivant dans le logement.

Ce recensement est important pour la commune. Il permet de connaître la population exacte, de faire le point sur les logements et d'obtenir des dotations financières justes et adaptées à la population réelle. Réservez le meilleur accueil à Mme Lesbats, agent recenseur pour la commune

La micro crèche de Moulézan

La création d'une micro crèche en lieu et place de l'ancienne Agence Postale Communale avec l'aide de la Communauté de Commune, la CAF et le Conseil Général est un projet important pour notre commune. Elle répond à une demande de la population, en particulier des jeunes parents.

Les travaux ont démarré à la mi novembre sous la direction de Mme KMIR, l'architecte, qui gère l'ensemble des artisans. Ils se déroulent selon le programme établi et vous pouvez suivre leur évolution de visu sur site ou en consultant les photos qui sont régulièrement téléchargées sur le blog de la mairie. Malek Abderrahmane, maçon du village, réalise la partie maçonnerie du projet.

A son ouverture, prévue courant 2011, la micro crèche offrira 10 places permanentes pour des enfants de 0 à 3 ans et emploiera 3 assistantes maternelles. Vous serez régulièrement informés de l'évolution de ce projet.

Élections cantonales

Les prochaines élections cantonales auront lieu les **20 et 27 mars 2011**. La campagne officielle commencera le 7 mars 2011 et prendra fin la veille du scrutin. Les prochains conseillers généraux seront élus pour une durée exceptionnelle de 3 ans et laisseront place aux conseillers territoriaux en 2014 qui seront créés dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et siègeront à la fois au conseil général et au conseil régional. M. William Dumas, notre Conseiller Général actuel, se représentera devant les électeurs.

Bourses jeunesse en plein air

Ces bourses peuvent être sollicitées lors du départ en vacances d'un enfant dans les conditions suivantes:

- Tout enfant ou adolescent fréquentant un établissement scolaire public.
- Séjours collectifs en centre de vacance, mini-camps, centre maternel hebdomadaire.
- Ces séjours doivent être organisés par une association agréée.
- La bourse est accordée en fonction du quotient familial.

Des formulaires sont à la disposition des familles intéressées à la mairie. D'autres renseignements auprès de M. ABELLANEDA, coordonnateur pour le territoire au 06.21.09.78.50.

Éclairage public

La Communauté de Commune a décidé de prendre la compétence du diagnostic de l'éclairage public pour, en finalité, prendre en charge l'éclairage public des treize communes du territoire. Pour notre commune, la synthèse du diagnostic (qui est consultable en mairie) a fait ressortir qu'un certain nombre de lampes ainsi que leurs supports (néon en particulier) sont à remplacer. Dans l'immédiat, nous procédons au remplacement des lampes défectueuses et par secteur au remplacement complet du luminaire. En 2010 deux luminaires complets ont été remplacés (avenue du Grand Pont et chemin du Vacassé). Cela représente un investissement qui sera étalé dans le temps, au moins jusqu'à ce que la Communauté de Commune le prenne à sa charge.

N'oubliez pas de signaler rapidement à la mairie les pannes d'éclairage public qu'elle n'aurait pas décelées.

Balayage et lavage mécanisés

A partir de cette année, une fois par mois, le village sera entièrement nettoyé par une société spécialisée. Le centre du village sera balayé, désinfecté et lavé. Les autres quartiers seront balayés.

En période de fête votive, le balayage –lavage se fera tous les matins.

Les prochaines dates de passage sont les suivantes:

Vendredi 7 janvier matin. Vendredi 11 février après-midi. Vendredi 11 mars après-midi. Vendredi 8 avril après-midi.

A ces dates, pour faciliter le nettoyage, un minimum de véhicules devront stationner sur la place du Pigeonnier et sur la place de l'Église.

Cette prestation est financée à 80% par la Communauté de Communes.

Chorale

Si vous avez envie de chanter au sein d'une chorale, dans une joyeuse ambiance, rejoignez « les GRILLONS DE LA GARDONNENQUE » :

Répétitions tous les mardis (sauf vacances scolaires) de 20 h 15 à 21 h 45 à la Mairie de SAUZET.

Coordonnées de la Présidente:
Axelle AIGOUY 04 66 37 02 49

Ludothèque

Le 4 janvier 2011, la ludothèque itinérante de la Communauté de Communes sera opérationnelle. Elle a pour but de promouvoir l'activité ludique et de faire partager le plaisir de jouer **pour tous les âges**.

Animée par une ludothécaire qualifiée, la ludothèque offre à chacun des espaces pour jouer sur place à toutes sortes de jeux et un service de prêt (jeux de société, jouets, jeux d'éveil...etc.). Elle pourra aussi proposer des activités complémentaires sous forme d'animations ou d'ateliers.

Pendant les vacances scolaires, la ludothécaire sera en mesure de proposer ses services pour monter des projets de loisirs en partenariat avec les crèches, le centre de loisir, les maisons de retraite...etc.

Le local de la ludothèque, situé à Parignargues, sera ouvert trois matinées par semaine pour le service de prêt uniquement.

Les treize communes du territoire accueilleront à tour de rôle la ludothèque pendant une semaine. A Moulézan, elle s'installera dans le foyer. Elle sera ouverte à tous.

Programmation Moulézan 1er semestre 2011:

Semaine 6: Du 7 au 12 février.

Semaine 23: Du 6 au 11 juin.

La prochaine séance de cinéma au foyer de Moulézan aura lieu le **vendredi 28 janvier à 18h30**.

Film: MOI, MOCHE ET MECHANT.

Convient à tous publics, en particulier les enfants. Tarif unique: 3,5 €

Les personnes qui n'ont pas encore renvoyé les fiches rouges « Prévention des risques majeurs » qui avaient été distribuées en novembre 2010 sont priées de le faire le plus rapidement possible à la mairie. Les glisser dans la boîte aux lettres. Merci

Bonne Année 2011

Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	0466778794
Poste Moulézan:	0466776621
Poste Lédignan:	0466569850
Café de la poste	0466778921
Épicerie	0466778742
La Gourmandine	0466775265
École Moulézan:	0466778622
Collège de la Gardonnenque:	0466833060
Déchetterie St Bénézet:	0466565830
	Ou 0679891319
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	0466630080
Pompiers:	0466834058 ou 18
Gendarmerie St Mamert:	0466811033
Samu:	15
Bus STDG	0466292729
Crèches-Halte Garderies	
St Génies:	0466816255
Parignargues:	0466632404

Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40

La **Caisse d'Allocations Familiales** change de numéro de téléphone. Désormais pour la joindre, composez le **08.10.25.30.10** (Prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Monoxyde de carbone

En France, plus d'une centaine de personnes décèdent chaque année d'une intoxication au monoxyde de carbone. La plupart du temps, les causes en sont un défaut de fonctionnement sur un appareil de combustion, un manque d'aération ou encore l'obstruction des grilles d'aération et des conduits de fumée.

Soyez vigilants en cas de maux de tête, de vomissements car ce gaz est inodore, incolore et peut tuer rapidement.

Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des photos, des dessins, en faisant part d'événements familiaux importants etc. Il suffit de les faire parvenir à la mairie. N'hésitez pas!



tants de Moulézan, du plus jeune au plus âgé. Parents, répétez à vos enfants de ne pas jeter leurs papiers au sol. Fumeurs, évitez de jeter vos paquets de cigarettes vides dans les rues du village, propriétaires d'animaux, veillez à ne pas polluer les trottoirs, pour tous, respectez les jours et les horaires de ramassage des ordures, si vous constatez un problème de cet ordre dans le village, contactez la mairie rapidement.. Il est bien plus agréable de vivre dans un environnement propre, ne croyez-vous pas ? Si chacun s'y met, on y arrive facilement.



Mairie:

Ouverture au public:

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. Il peut vous recevoir en permanence sur RDV.

Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Poste:

Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45

Mardi et vendredi: 9h30-12h00

Chasseurs, n'oubliez pas de ramasser vos cartouches usagées. On en voit encore trop sur le territoire de notre commune. La chasse est un loisir qui ne doit pas porter préjudice à notre environnement. Merci.

Les nouveaux arrivants dans notre village sont priés, s'ils ne l'ont pas encore fait, de se présenter à la mairie (voir heures d'ouvertures plus haut. En cas de problème d'horaire, prendre rendez-vous en téléphonant). Merci !

La propreté du village n'est pas seulement l'affaire du Maire, de ses Conseillers ou des Agents de la mairie. Cela concerne tous les habitants

Encombrants

Les prochains ramassages des encombrants par le cantonnier auront lieu le jeudi 7 janvier 2011 et le jeudi 3 février 2011.

Déposez vos encombrants devant votre habitation avant 08h00.

Inscription à la mairie (téléphone).

Si vous avez des souris, des rats dans votre maison ou votre voisinage, signalez le à la mairie qui peut vous fournir des appâts empoisonnés.

Composteurs

Il reste quelques composteurs à vendre au prix de 15 €.

S'adresser à la mairie.

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie